



HEBDO

ENTREPRISE VICTIME DE MALVEILLANCE NUMÉRIQUE ? LE 17CYBER EST UN NOUVEAU SERVICE D'ASSISTANCE

Face à la flambée des infractions liées au numérique, le ministère de l'Intérieur a mis en place le dispositif d'assistance 17Cyber, l'équivalent en ligne de l'appel 17. Présentation.

Source : Information de la Direction de l'information légale et administrative du 29 janvier 2025

L'objet du dispositif 17Cyber

Lancé le 17 décembre 2024, le 17Cyber est un service d'assistance en ligne destiné à toutes les victimes d'infractions numériques, dont les entreprises (<https://17cyber.gouv.fr>).

Il permet de contacter les forces de gendarmerie ou de police pour obtenir une première aide.

L'atteinte numérique en cause peut être simple comme une tentative d'hameçonnage ou une cyberattaque complexe, il peut aussi bien s'agir d'attaque aux biens (escroquerie, arnaques en ligne etc...) ou à la personne (menaces, discrimination, injures, etc...). En 2023, elles se sont traduites par l'enregistrement de 278 703 infractions liées au numérique.

Les modalités de l'aide apportée

Selon l'ampleur de l'attaque numérique, un agent de la police nationale ou un gendarme peut donner de simples conseils, proposer un rendez-vous à la brigade la plus proche afin de déposer plainte, voire déclencher une intervention immédiate dans les cas les plus graves.

Le 17Cyber permet :

- ✚ d'établir rapidement un diagnostic du problème rencontré ;
- ✚ de bénéficier de recommandations personnalisées selon la situation ;
- ✚ d'obtenir une assistance technique par un prestataire informatique et/ou par tchat 24h/24, 7 jours sur 7 avec un gendarme ou un policier lorsque la menace le nécessite.

En outre, pour les professionnels, des services de prévention et/ou de sécurisation face aux menaces numériques peuvent être mis en place.

<https://www.revue-fiduciaire.com/actualite/article/entreprise-victime-de-malveillance-numerique-le-17cyber-est-un-nouveau-service-d-assistance#se-connecter>